



Lille, le 28 février 2008.

**Objet :** demandes relatives aux congés exceptionnels, supplémentaires et à la Journée de Solidarité (Lundi de Pentecôte)

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Dans le cadre du dispositif d'organisation du temps de travail et de passage aux 35 heures, les membres du Comité Technique Paritaire Hors Communauté éducative du 27 février ont été informés des jours de congés exceptionnels et supplémentaires que le Président du Conseil Régional a bien voulu accorder aux agents régionaux.

Le Président PERCHERON a ainsi souhaité accorder 2 jours de congés exceptionnels selon les modalités suivantes :

- le 1<sup>er</sup> jour : soit le vendredi 2 mai 2008

soit le vendredi 9 mai 2008

- le 2<sup>ème</sup> jour : soit le vendredi 31 octobre 2008, veille de Toussaint

soit le lundi 10 novembre 2008, pont de l'Armistice de 1918

S'agissant du Lundi de Pentecôte, le Président a également indiqué qu'une autorisation exceptionnelle d'absence sera reconduite à l'ensemble du personnel régional.

Le Président PERCHERON a enfin octroyé deux jours de congés supplémentaires dans la période des fêtes de fin d'année, soit, cette année, entre le 22 décembre 2008 et le 2 janvier 2009.

La CGT se réjouit de ces éléments et formule également 2 demandes :

**1/ La CGT demande la confirmation que ces dispositions concernent aussi bien les agents en poste dans les Directions du Siège que dans les Lycées, dans le cadre de l'équité de traitement.**

## **2/ La reconnaissance de l'ancienneté dans les services publics**

La CGT demande que l'ancienneté de services publics en équivalent temps plein des agents donne lieu à des jours de congés supplémentaires. Cela pourrait se faire selon les principes suivants :

- 10 ans de services publics : 2 jours de congés annuels supplémentaires
- 15 ans : 3 jours de congés annuels supplémentaires
- 20 ans : 4 jours de congés annuels supplémentaires
- 25 ans : 5 jours de congés annuels supplémentaires
- 30 ans : 6 jours de congés annuels supplémentaires

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, l'assurance de notre haute considération.

Fabrice DEWULF et Xavier DECROCK

Syndicat CGT

### **Copie :**

- Madame Brigitte PARAT, Conseillère régionale déléguée,
- Monsieur Georges DE VREESE, Directeur Général Adjoint Organisation et Ressources.
- Monsieur Xavier MAIRE, Directeur des Ressources Humaines;
- Monsieur Nicolas ZAENGEL, Chef de Service Communication Interne et Relations sociales, DRH.